

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°51 du 9 décembre 2011**

**PARTIE PERMANENTE**

**Armée de terre**

**Texte n°5**

**CIRCULAIRE N° 274709/DEF/RH-AT/SDFE/IF/SC/FGNO**

modifiant la circulaire n° 272890/DEF/RH-AT/IF/SC/FISO du 9 juin 2011 relative à la formation générale élémentaire des militaires du rang sous contrat de l'armée de terre.

*Du 6 octobre 2011*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction de la formation et des écoles.*

**CIRCULAIRE N° 274709/DEF/RH-AT/SDFE/IF/SC/FGNO modifiant la circulaire n° 272890/DEF/RH-AT/IF/SC/FISO du 9 juin 2011 relative à la formation générale élémentaire des militaires du rang sous contrat de l'armée de terre.**

*Du 6 octobre 2011*

NOR D E F T 1 1 5 1 9 2 0 C

---

*Texte modifié :*

Circulaire n° 272890/DEF/RH-AT/IF/SC/FISO du 9 juin 2011 (BOC N° 30 du 29 juillet 2011, texte 8 ; BOEM 771.2).

*Référence de publication :* BOC N°51 du 9 décembre 2011, texte 5.

---

La circulaire n° 272890/DEF/RH-AT/IF/SC/FISO du 9 juin 2011 est modifiée comme suit :

1. Point 4.2. « Les objectifs particuliers ».

Supprimer :

« Dans le domaine de l'éducation et de l'entraînement physiques, militaires et sportifs (E2PMS) :

- obtenir l'attestation de suivi de formation technique élémentaire/les techniques d'interventions opérationnelles rapprochées (FTE/TIOR) ».

2. ANNEXE I. « Programme détaillé de la formation générale élémentaire des engagés volontaires de l'armée de terre ».

Remplacer le point 3.5.3. « Techniques d'interventions opérationnelles rapprochées » par le point 3.5.3. suivant :

« Objectif n° 3 : suivre le module commun de la formation technique élémentaire/techniques d'interventions opérationnelles rapprochées (FTE/TIOR) »

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉES.
Techniques à mains nues.	4	
Techniques avec bâtons de défense (matraque électronique).	6	
Techniques à mains nues.	2	
Techniques avec armes létales de dotation.	2	

».

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général,  
sous-directeur de la formation et des écoles,*

Dominique SANMARTY.